



CALENDRIER

Mer 1er mai	Tournoi de football. Stade Victor Tual
Dim 19 mai	TRAIL à Trédion. Salle des sports
Du 16 mai au 08 juin	Exposition de céramiques. Médiathèque
Dim 26 mai	Assemblée générale du Foot. Salle des sports
Dim 02 juin	Vide grenier Animons Trédion. Salle des sports
Sam 08 juin	Loto de l'école St Martin
Lun 10 juin	Courses cyclistes. Salle multi-activités
Sam 15 juin	Tête de veau Salle des sports
Du 17 juin au 07 juillet	Exposition Le Temps de Lire-Médiathèque
Sam 22 juin	Concours de boules
Mer 26 juin	Anniversaires Amicale des retraités Salle Multi activités
Dim 30 juin	Kermesse de l'école Saint Martin

Aurélie Bougue
infirmière libérale

soins à domicile ou au cabinet
sur rendez-vous

8 rue du château 56250 TRÉDION
02 97 42 12 72

TREDION FLASH INFOS

AVRIL 2019

COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Collecte des encombrants

Pour se débarrasser de déchets encombrants, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération organise trois collectes par an sur la commune. L'inscription est obligatoire au **02 97 68 33 81**. Pour la prochaine collecte, il est possible de **s'inscrire jusqu'au mardi 16 avril midi** (date limite d'inscription et non pas jour de collecte des encombrants. Les modalités plus précises seront ensuite données par téléphone aux personnes souhaitant et pouvant bénéficier du service). Cette collecte concerne les objets volumineux (literie, meubles démontés, gros électroménager), dans la limite de 1m3 par enlèvement. Les déchets doivent être déposés en bordure de voie publique la veille au soir précédent le jour annoncé de la collecte.

Tout dépôt d'encombrant n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sera considéré comme un dépôt sauvage, il ne pourra être collecté par l'agglomération et sera susceptible de faire l'objet d'une verbalisation et d'un nettoyage facturé par la commune. Plus d'informations : **02 97 68 33 81** ou www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



ADIL

Louer, acheter, construire, emprunter, faire des travaux

Conseils neutres et gratuits sur le logement sur rendez-vous au 02 97 47 02 30 ou www.adil56.fr.

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Parc d'activités de Laroiseau, 14 rue Ella Maillart 56000 VANNES Quai du Péristyle ou 6 rue de l'Aiglon 56100 LORIENT



LE CAUE DU MORBIHAN DEMENAGE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Désormais le CAUE se trouve au :

64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 VANNES Cedex
(dans les locaux de la DGISS – Parc Laroiseau)

Tél. : 02 97 62 40 90 ou Courriel : conseil@caue56.fr



SYndicat de traitement des déchets
du Sud Est du Morbihan

SYSEM : LES JEUDIS DU CENTRE DE TRI

Le SYSEM, Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan lance une opération intitulée « Les jeudis du centre de tri ».

Ce sont des visites du centre de tri pour le grand public. Celles-ci auront lieu un jeudi par mois de 17h30 à 18h30.

Les prochaines dates du 1er semestre 2019 : **Jeudi 11 avril, Jeudi 16 mai et Jeudi 20 juin.**

Visites ouvertes aux adultes et enfants (de + de 8 ans)

Pour réserver votre visite : www.sysem.fr

Coordonnées : 17 rue Stanislas Dupuy de Lôme – ZI du Prat – 56000 VANNES (derrière le centre de tri postal)

Renseignements auprès d'Emilie DAVID, animatrice du SYSEM au 02 97 42 66 75 ou e.david@sysem.fr

ELECTIONS EUROPEENNES :

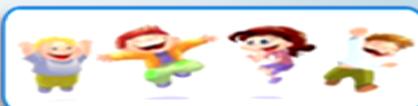
Le 26 mai 2019

Pour voter, vous devez présenter obligatoirement un document d'identité. Les pièces doivent être en cours de validité ou périmés de moins de 5 ans et sont les suivantes : Carte nationale d'identité ; Passeport ; Carte vitale avec photographie ; Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » et permis en carton rose ; Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage etc.....Pour info, cette année, tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres courant avril ou début mai 2019.



A compter du 01 avril 2019, l'Espace Autonomie du Territoire Vannetais change de numéro de téléphone.

L'EAS est désormais joignable au : **02 97 29 20 90** et à l'adresse mail : **accueil.ea@aps56.org**



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe, **le jeudi 23 mai 2019 de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31



COURS D'INFORMATIQUE A TREDION

Renseignements et inscription en mairie : 02.97.67.11.33

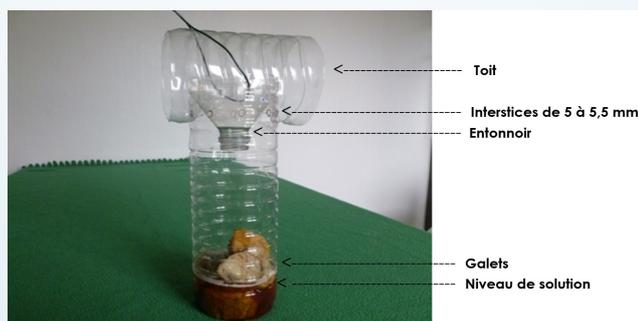


FRELON ASIATIQUE : RECOMMANDATIONS DES LE MOIS D'AVRIL

Le piégeage des fondatrices ou futures reines de Vespa velutina : l'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid. Les pièges installés en dehors des ruchers **seront placés dès début Avril** (une température de 10-12° est nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et **retirés fin mai** pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids (ponte).

Type de piège : Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus sélectif possible. Pensez à changer la solution tous les 10 jours.

Vous trouverez un modèle de piège sur le site **www.fredon-bretagne.com**.



CARTE D'IDENTITE

Pour réaliser votre carte d'identité vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. En ce qui concerne Trédion, les mairies les plus proches sont : Sérent, Questembert, Ploermel, Saint-Avé, Vannes. L'accueil se fera sur rendez-vous (environ 20 minutes par personne). Nous attirons votre attention sur le délai pour obtenir un rendez-vous. Attention, un voyage d'agrément n'est pas considéré comme urgent et ne bénéficiera pas de traitement spécial.

Une pré-inscription est possible et vous fera gagner du temps sur le site **ants.gouv.fr**.

Restez vigilant sur la date de validité de votre Carte nationale d'identité et anticipez le renouvellement.

SERENT : 02 97 75 93 57

PLOERMEL : 02 97 73 20 73



MEDIATHEQUE

La commune de Trédion vient de signer une convention de partenariat avec l'association BOOK Hémisphères. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et Entreprise d'Insertion (EI), Book Hémisphères collecte, trie, vend et recycle des livres d'occasion de tous genres et de tous types. La médiathèque de Trédion devient donc un de leurs points de collecte où vous pourrez déposer tous les livres dont vous voulez vous débarrasser.

Renseignements du mardi au vendredi de 14 h à 18 h au 02.97.67.18.52.



PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Aude MONBOUSSIN et Nadège TASTARD, assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin. Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

PLAN LOCAL DE L'HABITAT - GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

La Loi impose aux agglomérations l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat dans les 2 ans qui suivent la fusion. Ainsi, par délibération du 30 mars 2017, la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat afin de définir un plan d'actions en adéquation avec la nouvelle situation économique, sociale et démographique du territoire. L'étude confiée au cabinet Terre Urbaine a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale pour une plus grande cohérence des politiques publiques (SCoT/PLH/PCAET et PDU). Le PLH a été réalisé en collaboration avec les membres du bureau, de la commission environnement et aménagement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l'Etat, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement ...) et professionnels en matière d'habitat notamment lors d'ateliers et séminaires. Pour être au plus proche de la réalité du territoire, la concertation a été également organisée individuellement avec l'ensemble de communes sur leurs projets de développement. Chacune des 34 communes a donc été conviée à deux reprises lors de la phase du diagnostic, puis lors du programme d'actions.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet du PLH 2019-2024 qui comprend quatre parties :

1-Le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et sur la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

2-Les orientations qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat

3-Le programme d'actions territorialisées qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2019-2024

4-Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH

Ces actions concrètes, détaillées dans le projet joint en annexe, précisent les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Une attention particulière a été portée à la production variée et adaptée de logements à l'ensemble des besoins et aux évolutions démographiques en intégrant :

- Les questions du renouvellement urbain et d'économie d'espace conformément au SCoT. Plusieurs actions de types appels à projets, Bimby, plans de référence urbain, etc ... sont proposées pour favoriser des projets de qualité intégrant une logique de densité acceptée et adaptée au contexte. Enfin, l'action sur le foncier est renforcée avec la volonté de mettre en place un Office Foncier Solidaire tout en poursuivant le soutien au renouvellement urbain via le portage foncier ou bien encore des aides complémentaires aux logements.

- Les questions énergétiques conformément au PCAET avec un renforcement des objectifs de rénovation énergétique du parc de logements des particuliers (l'Opération Rénovée) mais aussi une augmentation des objectifs de rénovation énergétique du parc locatif social. En

ETAT CIVIL

Du 1er janvier au 31 mars 2019

Naissances

LEMARCHAND Léna

Mariages

NEANT

Décès

BESNIER Marie épouse LEFEUVRE

MARIN Gabriel

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DE JANVIER A MARS 2019

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
PRONOST Yves	Lannion	Rénovation piscine
LE PLAIN Xavier	Bel Air	Clôture
GRANDIN/ FEIERTAG	Les Maisons Guilloux	Modification de façade
MONKS Alan	Chemaripaud	Modification de façade
JOLY Brann	La Ville Chotard	Modification de façade
MARCHAND Thérèse	Chétébaud	Abattage d'arbres
MARCHAND Thérèse	La Bataille	Abattage d'arbres

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE JANVIER A MARS 2019

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
LE LOUP/ SOUDE	Lotissement des Biches	Maison d'habitation
TUAL Jérémy	Impasse de Venise	Maison d'habitation
VILLATTE Stéphane	Lotissement des Biches	Maison d'habitation
LE QUINIO/ COCHON	Impasse de Blénan	Maison d'habitation
MORICE Sébastien et Magali	Lotissement du Clos Neuf	Maison d'habitation
LE CHENE Michel	Rue du Vieux Rodouer	Modification d'accès

effet, même si le niveau de production dans le parc social est accentué pour correspondre à la demande, la réhabilitation de celui-ci est primordiale afin que le parc le plus ancien concentré sur certains quartiers ne subisse pas une paupérisation du fait de la qualité des logements. D'ailleurs, une attention particulière sera portée sur certains quartiers d'habitat social dont l'étude du renouvellement urbain du Quartier Prioritaire de la Ville de Kercado.

- La qualité du bâti ancien et la reconquête des logements vacants via les différents dispositifs d'aide aux copropriétés (VOC, POPAC et OPAH Copropriétés) mais également une OPAH-Renouvellement Urbain associée à l'étude de la vacance et des mono-propriétés sur le centre-ville de Vannes dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville ».

- Les questions de parcours résidentiel permettant d'offrir à chaque ménage un logement en fonction de ses besoins : développement de l'offre locative sociale, aide à l'accession en logement abordable pour permettre aux jeunes ménages d'acquérir un logement sur le territoire, réponse au vieillissement de la population en augmentant les objectifs d'accompagnement.

Ce PLH, ambitieux en matière de politique de l'habitat, porte sur un engagement financier important de la Communauté d'Agglomération d'environ 26 millions d'euros sur la période 2019-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci. Avis favorable sur le projet PLH 2019-2024.

DEMANDE DE SUBVENTIONS / AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD1- ETAT DETR

Le conseil municipal a décidé l'aménagement de sécurité et paysager de la RD1 et de la place du 19 mars 1962 devant le château.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'opération :

Honoraires : maîtrise d'œuvre, SPS,	36 908.04 €
Montant des travaux	450 950.70 €
Total (H.T.)	487 858.74 €
T.V.A. (20%)	97 571.55 €
Total (T.T.C.)	585 430.48 €

Financement :

DEPARTEMENT au titre du PST 79 263.25 €

25% de 317 053 € HT

ETAT au titre de la DETR 43 200.00 €

27 % de 160 000 € HT

DEPARTEMENT au titre des amendes de police

12 320.00 €

(montant relatif à l'aménagement de sécurité)

COMMUNE

Autofinancement 369 081.24 €

Prêt relais FCTVA 81 565.91 €

Total (T.T.C.) : **585 430.48 €**

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RD1/RD112 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Pour le Lot Terrassement / Voirie/ Eaux pluviales

l'Entreprise **COLAS (VANNES)** pour un montant en tranche

ferme de **626 066.00 € HT soit 751 279.20 € TTC avec une note de 92.**

Pour infos :

Montant tranche optionnelle 1 : 20 278.15 €

Montant tranche optionnelle 2 : 74 000.00 €

BUDGET GÉNÉRAL : INVESTISSEMENT AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE BUDGET

Conformément à l'article L1612-1 DU CGCT, lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section fonctionnement ou à la section d'investissement de l'année précédente. Le maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget général de l'exercice 2018 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019.

Chapitre	Libellé	Crédits 2018	Crédits autorisés ¼ des crédits de 2018
20	Immobilisations incorporelles	29 000	7 250
204	Subventions d'équipement versées	115 000	28 750
21	Immobilisations corporelles	201 400	50 350
23	Immobilisation en cours	853 000	213 250

Trail de la maison du loup
Tredion 56
Nouveaux parcours
7^e édition
19 mai 2019

2 Courses

15 km : départ 9h30
27 km : départ 8h30

Randonnée pédestre

11 km : à partir de 8h

Infos pratiques

- Départs et arrivées : au STADE VICTOR TUAL
- INSCRIPTIONS SUR PLACE : A partir de 7h30
- Repas pour tous à partir de 12h30 (voir modalités au dos)

Une croisière sur le Golfe du Morbihan pour 2 personnes à gagner par tirage au sort.

ÇA ROULE POUR BENOÎT
0,50 € par inscription reversés à l'Association "ça roule pour Benoît"